



GUIDE DU REQUÉRANT

BOURSE D'ÉTUDES

GUIDE DU REQUÉRANT

OBJECTIF :

Les bourses d'études de Francofonds appuient des projets d'études postsecondaires entrepris par des gens engagés dans la communauté francophone du Manitoba.

ÉLIGIBILITÉ

Le requérant doit répondre à chacun des critères d'éligibilité suivants :

1. Être francophone ou francophile.
2. Être citoyen.ne du Canada ou résident.e permanent.e au sens de la Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés.
3. Être résident.e du Manitoba exclusivement dans les trois dernières années consécutives et complètes au moment de la demande ;
 - a. ou être l'enfant (25 ans ou moins) dont le père, la mère ou le tuteur, a résidé exclusivement au Manitoba pendant les trois dernières années consécutives et complètes au moment de la demande ;
 - b. ou que le requérant a démontré ou démontre, un engagement envers la communauté francophone du Manitoba.
4. Faire preuve d'un engagement envers la communauté francophone du Manitoba.
Définition d'engagement communautaire : le requérant doit faire preuve d'au moins un des engagements suivants dans la communauté francophone au Manitoba, et préférablement une combinaison de ceux-ci, et que cet engagement soit courant et continu :
 - 1) Bénévolat : au sein de comités, organismes ou événements
 - 2) Participation active : participation aux événements, spectacles, rassemblements, etc.
 - 3) Leadership : siéger aux comités d'organismes ou d'événements francophones ou être porte-parole, animateur ou organisateur d'événements, d'activités ou de groupes communautaires

PROGRAMMES D'ÉTUDES ADMISSIBLES

Les programmes d'études admissibles sont les suivants :

1. Les étudiant.e.s de l'USB et de l'École technique et professionnelle sont prié.e.s de faire demande auprès du Registrariat à l'USB pour le programme de bourses Francofonds.
Exception : si l'étudiant.e est inscrit à l'USB mais ne qualifie pas au programme de bourses de l'USB pour l'unique raison qu'il/elle doit suivre des cours à un autre établissement postsecondaire car ceux-ci ne sont pas offerts à l'USB ET qu'ils sont nécessaires pour compléter les exigences d'une spécialisation d'études. Dans ce cas, l'étudiant.e peut faire demande à Francofonds et doit inclure avec sa demande, une confirmation écrite du Registrariat de l'USB que l'étudiant.e n'a aucun choix que de suivre les cours indiqués à un autre établissement postsecondaire afin de compléter une spécialisation d'études.

Pour tout autre étudiant.e, les programmes d'études admissibles sont :

- a) Programme d'études dans un établissement postsecondaire agréé :
 - L'étudiant.e doit avoir complété une année complète d'études postsecondaires et être inscrit.e à temps plein (trois cours complets ou 18 crédits) dans un programme d'études supérieures
 - Pour les programmes d'études supérieures tel qu'une maîtrise, un doctorat ou autres, l'étudiant.e doit fournir une confirmation écrite de l'établissement postsecondaire que la charge de travail est comparable à un programme d'études de 18 crédits.
 - b) Programme spécialisé :
 - L'étudiant.e doit être inscrit.e dans un programme comprenant un minimum de 10 mois consécutifs et complets d'études ou d'études/stages dans un programme spécialisé avec accréditation (ex. diplôme/certificat reçu à la fin du programme)
 - c) Programme d'études en anglais au Manitoba : seulement si un programme comparable n'est pas offert en français au Manitoba.
 - d) Programme d'études en anglais ou en français hors du Manitoba : seulement si un programme comparable n'est pas offert en français au Manitoba. (Si vous avez choisi un programme ou un cours offert hors du Manitoba, vous devez fournir des justifications vis-à-vis votre choix à la Partie F à la page 6.)
3. Francofonds appuiera un même projet d'études pendant une période maximale de 3 ans. Dans l'éventualité d'un changement de projets d'études, une nouvelle demande pourrait être soumise.

PROCÉDURES DE DEMANDES

1. Toute personne qui présente une demande de bourse d'études doit compléter la demande en ligne.
2. Francofonds pourrait demander des renseignements supplémentaires, le cas échéant.

POLITIQUES DE SÉLECTION ET DE DISTRIBUTION

- Le comité de sélection est le comité permanent ayant le mandat d'assurer le processus de sélection. Le comité est composé de gens de la communauté francophone du Manitoba et des membres du conseil d'administration de Francofonds. Celui-ci étudie les demandes de bourses d'études judicieusement, de manière objective et selon le mérite du projet. Le comité de sélection soumet ses recommandations au conseil d'administration de Francofonds. La décision du conseil d'administration est finale et irrévocable.
- Un communiqué est envoyé suite à la décision du conseil d'administration pour avertir le requérant de la décision en ce qui concerne la demande de bourse et pour informer le requérant du processus en ce qui concerne la remise de la bourse.

En vertu de la loi sur la protection des renseignements personnels, Francofonds tient à vous aviser que les informations incluses dans la demande de bourse d'études demeureront confidentielles et seront utilisées uniquement aux fins de la Fondation jusqu'à avis contraire.

Partie G : CONTRAT

J'atteste que les déclarations faites dans la présente demande sont, en autant que je sache, complètes et conformes à la vérité et je comprends que Francofonds peut exiger que je rembourse en totalité ou en partie, l'aide financière reçue si :

- a) les renseignements fournis dans la demande de bourse d'études ne sont pas véridiques et exacts;
- b) j'abandonne ou est contraint.e d'abandonner le programme d'études pour lequel l'aide financière a été accordée;
- c) je change mon projet d'études sans obtenir approbation de Francofonds au préalable.

Sujet à l'approbation de ma bourse :

- je m'engage à fournir à Francofonds les documents nécessaires pour les versements de ma bourse
 - pièces justificatives face à l'inscription et paiement de mes frais de scolarité;
 - relevé de notes préliminaire et preuve d'inscription au 2^e semestre;
- je m'engage à fournir à Francofonds une photo, anecdote ou autre documentation qui souligne la complétion du programme d'études pour lequel la bourse a été accordée;
- j'autorise Francofonds de publier mon nom, programme d'études et montant de la bourse d'études accordée;
- je concède une licence et tous droits sur les images et textes qui sont émis à Francofonds pour l'utilisation de ceux-ci à ses fins promotionnelles et de marketing reliées à la promotion et la sensibilisation dans l'une ou l'autre des provinces ou territoires du Canada ou au niveau national. J'accepte que les images et textes remis puissent être associés avec d'autres images, textes et graphismes et qu'ils puissent être coupés, recadrés ou modifiés. Je reconnais que je n'ai aucun droit sur les images ou textes et que tous les droits aux images ou textes appartiennent à Francofonds. Je reconnais et conviens que je n'ai droit à aucune rémunération, et je m'engage à ne formuler aucune autre demande pour une raison quelconque auprès de Francofonds.

Signature du / de la requérant.e

Date